L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI, 3 JANVIER 1891.

PETITES ANNONCES.

ECOLE, fondée le jour où du roir de Chas Carter, No 117 rue d'Orléans. Cours commerciaux, Leçons d'Anglais à bon marché. 1er jan. 1 sem.

ON DEMANDE.

ON demande — Une cuisinière qui parle français. 17 Bourbon, au premier. 3janv—1t

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie que le 15me jour de décembre 1890, jugement a été rendu en faveur de Jules Richard et Cie, et contre Mme Mary Klock, tous deux majeurs et domiciliés dans les limites de cette paroisse, aux termes et chiffres suivants, à savoir :

Mme Mary Klock, priant pour une séparation de biens, etc.—No 31,258.

Sur motion d'Auguste Bernan, avocat pour la plaignante, et les fournitures de la cour consistant en témoignages et assistalsanton p euves à l'appui de la demande de la plaignante; et la cour considérant la jugement lui enregistré par défaut, et la loi et l'Ordonnance étant en faveur de la demanderesse ;

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut lui enregistré contre le défendeur le deux jour de décembre 1890, soit maintenant déclaré final et contradictoire à ce défendeur, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en sont) pour lesquelles le compte du défendeur Remy Klock, soit maintenu et homologué et les fonds distribués conformément à la loi; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dite pétitionnaires soient suspendues.

Nouv lle-Orléans, 2d decembre 1890.

[Signé] ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme :

JAS. B. RANKIN, Député-Greffier.

23 déc—25—janv 3 10

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 29,—Division E.—Il lui sera fait droit à Cour, à Scott McGehee.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers de Scott McGehee, insolvable, soit convoquée dans le but de procéder à considération la demande pour la vente des biens rendus en cette affaire et en fixer les conditions, pendant le Mercredi 7 Janvier 1891, à midi, le JEUDI, 22me jour de janvier 1891, à son bureau en cette ville, No 7 Rue du Camp, à 11 heures A. M., et que les dits créanciers soient alors et après écoutés à la dite réunion, ainsi que le vent la loi.

[Signé] FRED. D. KING, Juge.

Nouvelle-Orléans, 17 décembre 1890.

Pour copie conforme :

JAS. B. RANKIN, Député-Greffier. 1

19déc—19 23 29

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans.—No 31,649.—Division D.—E. et S. Weatherly vs leurs créanciers. Ordre de Cour.—Que la somme des bons faits par les dits E. et S. Weatherly soit acceptée, et il est de plus ordonné que toutes poursuites contre leurs personnes et les biens de la compagnie soient suspendues, et que les dits créanciers soit convoqués et tenus, conformément à la loi, MERCREDI, 21 janvier 1891, à 11 heures A. M., au bureau de Paul M. Gaslard, Jr, notaire, à son bureau, No 13 Commercial Place, de cette ville, pour voter sur l'acceptation de cette offre et proposition, et pour nous nommer un syndic ; et il est de plus ordonné que toutes poursuites contre les dits E. et S. Weatherly soient suspendues, et que les dits créanciers soient convoqués et tenus, conformément à la loi, MERCREDI, 21 janvier 1891, à 11 heures A. M., au bureau de Paul M. Gaslard, Jr, notaire, à son bureau, No 13 Commercial Place, de cette ville, pour voter sur l'acceptation de cette offre et proposition, et pour nous nommer un syndic ; et il est de plus ordonné que toutes poursuites contre les personnes et les biens de la compagnie soient suspendues ; et que A. B. Phillips, Esq., avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 1er décembre 1890.

Signé: THOS. C. W. ELLIS, Juge.

Pour copie conforme :

JAS. B. RANKIN Député Greffier.

1er déc.—1, 20—5 jan.

Succession de William F. Higgins.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,767—Division A—Attendu que John R. Vinet, administrateur public, a présenté sa pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William F. Higgins, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

3 janv—3 8 12

Succession de Pierre George Rousseau.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 31,799—Division A—Attendu que Hermas Fiable, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Pierre George Rousseau, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en sont) pour lesquelles le compte final présenté par Hermas Fiable, syndic et provisoirement ayndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

1 janv—1 6 10

Succession de Paul Forstall.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 30,444—Division C—A vis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en sont) pour lesquelles le compte final présenté par William Forstall, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

3 janv—3 8 12

Succession de Charles E. Hopkins.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 30 702.—Division E.—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté sa pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles E. Hopkins, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour les quelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

1er janv—1 6 10

Succession de Melen C. Farrer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,478—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en sont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par John Lee Hall, administrateur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

24 déc—24 28—jan 2

Succession de John Langlez.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 31,541—Division C.—Attendu que Mme Pauline Cosin, veuve de John Langlez, a présenté sa pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administrateur testamentaire datées dans la succession de feu John Langlez, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

31 déc—3—4 9 jan

Succession de Lloyd E. Adams.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 31,772 —Division D.—Attendu que Mme Carrie W. Allard a présenté sa pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Lloyd E. Adams, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

25 déc—25 30—3 jan

AVIS AUX CREANCIERS

Philip Schumann vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30 244—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en sont) pour lesquelles le compte final présenté par Remee Rivet, syndic provisoire dans l'affaire des créanciers dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

1 janv—1 6 10

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 31 519—Division A—Louis C. Nick vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Nick, présentée soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers ; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant James B. Ward, notaire, à son bureau, No 160 rue Carondelet, en cette ville, le LUNDI 5me jour de janvier 1891, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues ; et que A. B. Phillips, Esq., avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 1er décembre 1890.

Signé: THOS. C. W. ELLIS, Juge.

Pour copie conforme :

JAS. B. RANKIN Député Greffier.

1er déc.—1, 20—5 jan.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiana.

POUR LE 3 JANVIER—CLASSE No 101

Tirage de 4 heures P. M.

43	19	7	17	70	68	73	11	45	2 50

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature.

Ce 2 janvier 1891—4 heures P. M.

J. A. A. ROUSSEAU.
T. F. PECHLARD.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

IF Les billets de nos tirages quotidiens ne vous sont être vus en tout temps dans toutes les succursales

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS DE DEUX MILLIONS DISTRIBUES.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et en franchise à été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre), et les grands tirages à numéros simples les autres mois de l'année, excepté Janvier, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Remontée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, ainsi que tout le monde sait.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à en servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

Commissaires.

Nous soussignés Banques et Banquiers paieront tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

A. WALMSLEY, Pres. Un. Nat. Bank.
E. KANAGA, Pres. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Pres. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Pres., Union Nat. Bank

Grand Tirage Mensuel,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 13 JANVIER 1891.

GROS LOT: $300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS :

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000,	100,000
1 Lot de	50,000,	50,000
1 Lot de	25,000,	25,000
2 Lots de	10,000,	20,000
5 Lots de	5,000,	25,000
25 Lots de	1,000,	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300,	60,000
500 Lots de	200,	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de	$500, soit	$50,000
100 Lots de	$300,	30,000
100 Lots de	$200,	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100, soit	$99,900
999 Lots de	$100,	99,900
2,134 Lots se montant à		$1,054,800

PRIX DU BILLET :

Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1.

Prix pour les clubs. 25 fractions de billets de $1 pour $20.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

OU PAR MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquel'on nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adresser à PAUL CONRAD,

Nouvelle-Orléans, Lsé.

Donner l'adresse en plein et faites la signature timbre.

Le Congrès vient passé des lois établissant le service postal entre les différentes villes sous les auspices des Compagnies d'Express prêtes à répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, aussitôt après que les Tirages aient reconnu Nos Billets comme Numéros Gagnants d'Etat. Les autorités postales néanmoins ne sont responsables que pour les LETTRES ENREGISTRÉES adressées à Paul Conrad, mais on lui fera tout pour parvenir les lettres ENREGISTRÉES à ses adresses.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localité après chaque tirage en nombre voulu, par Express, aussi franc de mouvement.

ATTENTION.—La charte actuelle de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane fait partie de la Constitution de l'Etat et par ce vertu d'un arrêt de la Cour Suprême des Etats-Unis, est un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de la Loterie, demeurera en vigueur suivre et entre sont. CINQ ANS DE PLUS JUSQU'EN 1895.

La Législature a le droit qui n'est ajourner les 16 juillet avec à une majorité des deux tiers dans chaque Chambre pour reconsidérer au peuple, à une élection, si oui ou non la Loterie devrait continuée de 1895 à 1919. L'impression générale est que le PEUPLE SERA FAVORABLE À LA LOTERIE HONNÊTE.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

OCCASION SPLENDIDE ET RARE

Pour placements sûrs et fructueux.

TRÈS FORTE VENTE

—DU—

BIEN - FONDS

—DANS LE—

Premier et Sixième Districts.

VENTE PARTICULIÈREMENT ATTRAYANTE

—DE—

Résidence et de Magasins par le Shérif Civile

COMPRENANT :

Une résidence à deux étages. No 29, rue Constance.

Cottage élevé, en bois, No 318 rue Magazine.

Cottage simple en bois. No 719 rue Annonciation.

Cottage simple en bois, coin Louisiana Avenue et Laurel.

Cottage double, en bois, Nos 627 et 629, rue Constance.

Cottage double, en bois, Nos 631 et 633, rue Constance.

Cottage simple, en bois, No 635 rue Constance.

Cinq jolis cottages simples, en bois, Nos 995, 997, 999, 1,001 et 1,003, rue Magazine.

—ET LES—

Grands et solides magasins Nos 60, 62 et 64

RUE TCHOUPITOULAS,

S'ouvrant sur la rue du Commerce.

Le tout décrit plus complètement ci-dessous dans le corps de l'annonce.

PLANS EXPOSÉS A LA BOURSE.

—Dans l'affaire de—

John T. Hardie et autres contre Philip Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 31,529 En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, je procéderai à la vente à l'encan public, devant la porte de la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans la dite ville, LE SAMEDI, 17 janvier 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Magazine, Erato, Calliope et Constance, mesurant trente-quatre pieds six pouces de face à la rue Constance, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds onze pouces sur la ligne latérale vers la rue Calliope, cent onze pieds six pouces sur l'autre ligne latérale à distance à laquelle elle fait un écart vers la ligne supérieure de vingt-neuf pieds six pouces, et d'illeà de là une autre profondeur de seize pieds cinq pouces, la ligne du fond mesurant soixante-quatre pieds, plus ou moins.

Les améliorations comprennent une résidence en bois à deux étages, No 29 rue Constance, entre Calliope et Erato, contenant un vestibule, et en salons, une salle à manger, une cuisine, six chambres à coucher, une allée couverte, un trottoir, située dans le voisinage des écoles, des églises, des chemins de fer urbains et des marchés.

2° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la même district et cette ville, borné et désigné par le No 3, sur un plan fait par A. Castaing, architecte en date du 9 juin 1869, déposé en l'étude de E. Barnett, de ladite ville, et mesurant (mesure anglaise) trente-un pieds onze pouces cinq lignes de face à la rue Magazine sur cent vingt-sept pieds dix pouces cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage élevé, en bois, No 318 rue Magazine, contenant, comme le No 318 rue Magazine, cont nant sept grands appartements bien aérés, un bâtiment à deux étages en arrière, cour et grande cour, etc. Le maison est en retrait de la rue.

3° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Jersey, Laurel et Toledano et l'avenue Louisiana, et renfermant deux cent quatre-vingt-dix pieds de front sur la rue Jersey, sur une profondeur de cent un pieds sept pouces sur la limite qui la sépare des nos 627 et 629, et deux cent quatre-vingt-dix pieds de front sur la rue Constance, sur cent cinquante-neuf pieds de profondeur, le tout plus ou moins.

Les améliorations consistent en un cottage double, en bois, formant le coin de l'avenue Louisiana et de la rue Laurel (dans l'îlot bé né par les rues Toledano et Annonciation), contenant vestibule, cinq salons, deux vérandas, deux chambres à coucher, avec un hangar.

4° Un autre certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Laurel et Toledano et l'avenue Louisiana, et mesurant quatre-vingt-dix pieds de front sur la rue Laurel, sur une profondeur de cent un pieds sept pouces et demie de face à la rue Toledano, le tout plus ou moins.

Les améliorations consistent en un cottage double, en bois, formant le coin de l'avenue Louisiana et de la rue Laurel (dans l'îlot borné par les rues Toledano et Annonciation), contenant vestibule, cinq salons, deux vérandas, deux chambres à coucher, avec un hangar.

5° Un autre certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Jersey, Laurel et Toledano et l'avenue Louisiana, et mesurant quatre-vingt-dix pieds de front sur la rue Jersey, sur une profondeur de cent un pieds sept pouces et demie de face à la rue Laurel, le tout plus ou moins.

Les améliorations consistent en un cottage double, en bois, No 635 rue Constance, dans le même carré que le précédent, et renfermant sept chambres, salon, salle à manger, chambre à coucher, salle à manger, cuisine, servants et dépendances, etc.

5° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, carré borné par les rues Camp, Jonquille, Laharpe et Antonine, désigné par les Nos de 1 à 5 inclusivement et mesurant comme suit : les terrains de 1 à 4 inclusivement se touchent et mesurent chacun trente-trois pieds de front sur la rue Jonquille, cent vingt pieds de profondeur, entre parallèles ; le terrain No 1 formant le coin des rues Magazine et Antonine, le terrain No 5 formant le coin des rues Magazine et Amélie et mesure trente-six pieds de façade rue Magazine, sur une profondeur de cent vingt pieds, le terrain No 4 cent-vingt pieds, et une profondeur et façade rue Amélie de cent vingt pieds, quatre pouces et une ligne, et vingt pieds, deux pouces et une ligne pour à l'arrière, et le terrain No 6, un terrain [key to] lait face à la rue Antonine, trente deux pieds ; mesure dont pieds, sur une profondeur et façade rue Amélie, sur une profondeur sur une ligne s'étendant de la rue Antonine à la rue Amélie, divisant le dit terrain en deux parties des terrains Nos de 1 à 5, de cent cinquante huit pi ds et trois lignes, et une profondeur de cent vingt-six pieds, deux pouces et six lignes—mesure américaine.

Les améliorations consistent les sixs cottages décrivables en bois Nos 995, 997, 999, 1,001 et 1,003 rue Magazine, et formant chacun un double cottage, chacun de quatre chambres à coucher, salle à manger, cuisine, trois chambres à coucher, servant, etc. Le terrain mesure environ quarante un pieds de façade rue Constance, sur cent vingt-sept pieds de profondeur, le tout plus ou moins.

6° Un certain terrain—Le cottage double en bois portant les Nos 631 et 633 rue Constance, dans le même carré que le précédent et y touchant, ainsi que les cottages Nos 635 et 637, et mesurant trente-six pieds de front sur la rue Constance, sur cent vingt pieds de profondeur, le tout plus ou moins.

Les améliorations consistent en un cottage double, en bois, contenant chacun quatre chambres à coucher, salle à manger, office, cuisine, cabinet et servants. Le terrain mesure cinquante-neuf pieds, six pouces de façade rue Constance, sur cent cinquante-neuf pieds de profondeur—le tout plus ou moins.

Troisièmement.—Le cottage simple en bois, No 638 rue Constance, dans le même carré que les précédents, y attenant, et mesurant trente-six pieds de front sur la rue Constance, sur cent vingt pieds de profondeur, le tout plus ou moins.

Les améliorations consistent en une bâtisse et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, carré borné par les rues Camp, Jonquille, Laharpe et Antonine, désigné par les Nos de 1 à 6 inclusivement et mesurant comme suit : les terrains de 1 à 4 inclusivement se touchent et mesurent chacun trente-trois pieds de front sur la rue Jonquille, cent vingt pieds de profondeur, entre parallèles ; le terrain No 1 formant le coin des rues Magazine et Antonine, le terrain No 5 formant le coin des rues Magazine et Amélie et mesure trente-six pieds de façade rue Magazine, sur une profondeur de cent vingt pieds, le terrain No 4 cent-vingt pieds, et une profondeur et façade rue Amélie de cent vingt pieds, quatre pouces et une ligne, et vingt pieds, deux pouces et une ligne pour à l'arrière, et le terrain No 6, un terrain [key to] lait face à la rue Antonine, trente deux pieds ; mesure dont pieds, sur une profondeur et façade rue Amélie, sur une profondeur sur une ligne s'étendant de la rue Antonine à la rue Amélie, divisant le dit terrain en deux parties des terrains Nos de 1 à 5, de cent cinquante huit pi ds et trois lignes, et une profondeur de cent vingt-six pieds, deux pouces et six lignes—mesure américaine.

Les améliorations consistent les cinq cottages décrivables en bois Nos 995, 997, 999, 1,001 et 1,003 rue Magazine, et formant chacun un double cottage, chacun de quatre chambres à coucher, salle à manger, office, cuisine, cabinet et servants. Le terrain mesure cinquante-neuf pieds, six pouces de façade rue Constance, sur cent cinquante-neuf pieds de profondeur—le tout plus ou moins.

Quatrièmement.—Le cottage simple en bois, No 719 rue Annonciation, dans le même carré que les précédents, et mesurant trente-six pieds de front sur la rue Annonciation, sur cent vingt pieds de profondeur, le tout plus ou moins.

Les améliorations consistent en une bâtisse et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district que le précédent, et borné par les rues Annonciation, Soraparu, Laurel et Toledano, et mesurant trente-six pieds de front sur la rue Annonciation, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage simple, en bois, formant le coin de l'avenue Louisiana et de la rue Laurel (dans l'îlot borné par les rues Toledano et Annonciation), contenant vestibule, une salle à manger, trois chambres à coucher, avec un hangar.

6° Un autre certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Laurel et Toledano et l'avenue Louisiana, et renfermant deux chambres, salon à manger, cuisine, cabinet et servants, et mesurant comme suit : les terrains de 1 à 4, 5, 6 et 7 pieds chacun de face à la rue Constance sur 122 pieds à mesurer de profondeur. Les lots 5 et 6 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Constance sur 129 pieds 3 pouces de profondeur.

Les améliorations comprennent :

Premièrement.—Un cottage double en bois portant les Nos 627 et 629 rue Constance, entre l'Avenue de la Louisiane et la rue Toledano, carré d'îlot borné par la rue Magazine, un cottage double en bois de chaque côté, chacun ayant salon, salle à manger, cuisine, trois chambres à coucher, servant, etc. Le terrain mesure environ quarante un pieds de façade rue Constance, sur cent vingt-sept pieds de profondeur, le tout plus ou moins.

Deuxièmement.—Le cottage double en bois portant les Nos 631 et 633 rue Constance, dans le même carré que le précédent et y touchant, ainsi que les cottages Nos 635 et 637, et mesurant trente-six pieds de front sur la rue Constance, sur cent vingt pieds de profondeur, le tout plus ou moins.

Les améliorations consistent en deux cottages simples, en bois, deux chambres à coucher, salle à manger, office, cuisine, cabinet et servants. Le terrain mesure cinquante-neuf pieds, six pouces de façade rue Constance, sur cent cinquante-neuf pieds de profondeur—le tout plus ou moins.

Troisièmement.—Le cottage simple en bois, No 638 rue Constance, dans le même carré que les précédents, y attenant, et mesurant trente-six pieds de front sur la rue Constance, sur cent vingt pieds de profondeur, le tout plus ou moins.

Les améliorations consistent en une bâtisse et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district que le précédent, et borné par les rues Annonciation, Soraparu, Laurel et Toledano, et mesurant trente-six pieds de front sur la rue Annonciation, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un joli cottage simple, en bois, situé No 719 rue Annonciation dans l'îlot borné par les rues Laurel et Toledano et l'avenue Louisiana, et renfermant deux chambres, salon à manger, cuisine, cabinet et servants, etc.

7° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et le même îlot que le lot ci dessus décrit, désigné par le No 12 et mesurant 22 pieds de face à la rue Laurel, sur une profondeur de cent vingt pieds de profondeur et face à la rue Laurel, formant le coin de ces deux rues.

Les améliorations consistent en un cottage simple, en bois, formant le coin de l'avenue Louisiana et de la rue Laurel (dans l'îlot borné par les rues Toledano et Annonciation), contenant vestibule, une salle à manger, trois chambres à coucher, avec un hangar.

8° Un autre certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, carré borné par les rues Laurel et Toledano et l'avenue Louisiana, et renfermant deux cottages simples, en bois, deux chambres à coucher, salle à manger, office, cuisine, cabinet et servants, et mesurant comme suit : les terrains de 1 à 4, 5, 6 et 7 pieds chacun de face à la rue Constance sur 122 pieds à mesurer de profondeur. Les lots 5 et 6 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Constance sur 129 pieds 3 pouces de profondeur.

Les améliorations comprennent :

Premièrement.—Un cottage double en bois portant les Nos 627 et 629 rue Constance, entre l'Avenue de la Louisiane et la rue Toledano, carré d'îlot borné par la rue Magazine, un cottage double en bois de chaque côté, chacun ayant salon, salle à manger, cuisine, trois chambres à coucher, servant, etc. Le terrain mesure environ quarante un pieds de façade rue Constance, sur cent vingt-sept pieds de profondeur, le tout plus ou moins.

Deuxièmement.—Le cottage double en bois portant les Nos 631 et 633 rue Constance, dans le même carré que le précédent et y touchant, ainsi que les cottages Nos 635 et 637, et mesurant trente-six pieds de front sur la rue Constance, sur cent vingt pieds de profondeur, le tout plus ou moins.

Les améliorations consistent en deux cottages simples, en bois, deux chambres à coucher, salle à manger, office, cuisine, cabinet et servants. Le terrain mesure cinquante-neuf pieds, six pouces de façade rue Constance, sur cent cinquante-neuf pieds de profondeur—le tout plus ou moins.

Troisièmement.—Le cottage simple en bois, No 638 rue Constance, dans le même carré que les précédents, y attenant, et mesurant trente-six pieds de front sur la rue Constance, sur cent vingt pieds de profondeur, le tout plus ou moins.

Les améliorations consistent en une bâtisse et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district que le précédent, et borné par les rues Annonciation, Soraparu, Laurel et Toledano, et mesurant trente-six pieds de front sur la rue Annonciation, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un joli cottage simple, en bois, situé No 719 rue Annonciation dans l'îlot borné par les rues Laurel et Toledano et l'avenue Louisiana, et renfermant deux chambres, salon à manger, cuisine, cabinet et servants, etc.

8° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et le même îlot que le lot ci dessus décrit, désigné par le No 13 et mesurant 22 pieds de face à la rue Laurel, sur une profondeur de cent vingt pieds de profondeur et face à la rue Laurel, formant le coin de ces deux rues.

Les améliorations consistent en un cottage simple, en bois, formant le coin de l'avenue Louisiana et de la rue Laurel (dans l'îlot borné par les rues Toledano et Annonciation), contenant vestibule, une salle à manger, trois chambres à coucher, avec un hangar.

9° Un autre certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, carré borné par les rues Laurel et Toledano et l'avenue Louisiana, et renfermant deux cottages simples, en bois, deux chambres à coucher, salle à manger, office, cuisine, cabinet et servants, et mesurant comme suit : les terrains de 1 à 4, 5, 6 et 7 pieds chacun de face à la rue Constance sur 122 pieds à mesurer de profondeur. Les lots 5 et 6 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Constance sur 129 pieds 3 pouces de profondeur.

Les améliorations comprennent :

Premièrement.—Un cottage double en bois portant les Nos 627 et 629 rue Constance, entre l'Avenue de la Louisiane et la rue Toledano, carré d'îlot borné par la rue Magazine, un cottage double en bois de chaque côté, chacun ayant salon, salle à manger, cuisine, trois chambres à coucher, servant, etc. Le terrain mesure environ quarante un pieds de façade rue Constance, sur cent vingt-sept pieds de profondeur, le tout plus ou moins.

Deuxièmement.—Le cottage double en bois portant les Nos 631 et 633 rue Constance, dans le même carré que le précédent et y touchant, ainsi que les cottages Nos 635 et 637, et mesurant trente-six pieds de front sur la rue Constance, sur cent vingt pieds de profondeur, le tout plus ou moins.

Les améliorations consistent en deux cottages simples, en bois, deux chambres à coucher, salle à manger, office, cuisine, cabinet et servants. Le terrain mesure cinquante-neuf pieds, six pouces de façade rue Constance, sur cent cinquante-neuf pieds de profondeur—le tout plus ou moins.

Troisièmement.—Le cottage simple en bois, No 638 rue Constance, dans le même carré que les précédents, y attenant, et mesurant trente-six pieds de front sur la rue Constance, sur cent vingt pieds de profondeur, le tout plus ou moins.

Les améliorations consistent en une bâtisse et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district que le précédent, et borné par les rues Annonciation, Soraparu, Laurel et Toledano, et mesurant trente-six pieds de front sur la rue Annonciation, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un joli cottage simple, en bois, situé No 719 rue Annonciation dans l'îlot borné par les rues Laurel et Toledano et l'avenue Louisiana, et renfermant deux chambres, salon à manger, cuisine, cabinet et servants, etc.

9° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et le même îlot que le lot ci dessus décrit, désigné par le No 14 et mesurant 22 pieds de face à la rue Laurel, sur une profondeur de cent vingt pieds de profondeur et face à la rue Laurel, formant le coin de ces deux rues.

Les améliorations consistent en un cottage simple, en bois, formant le coin de l'avenue Louisiana et de la rue Laurel (dans l'îlot borné par les rues Toledano et Annonciation), contenant vestibule, une salle à manger, trois chambres à coucher, avec un hangar.

10° Un autre certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, carré borné par les rues Laurel et Toledano et l'avenue Louisiana, et renfermant deux cottages simples, en bois, deux chambres à coucher, salle à manger, office, cuisine, cabinet et servants, et mesurant comme suit : les terrains de 1 à 4, 5, 6 et 7 pieds chacun de face à la rue Constance sur 122 pieds à mesurer de profondeur. Les lots 5 et 6 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Constance sur 129 pieds 3 pouces de profondeur.

Les améliorations comprennent :

Premièrement.—Un cottage double en bois portant les Nos 627 et 629 rue Constance, entre l'Avenue de la Louisiane et la rue Toledano, carré d'îlot borné par la rue Magazine, un cottage double en bois de chaque côté, chacun ayant salon, salle à manger, cuisine, trois chambres à coucher, servant, etc. Le terrain mesure environ quarante un pieds de façade rue Constance, sur cent vingt-sept pieds de profondeur, le tout plus ou moins.

Deuxièmement.—Le cottage double en bois portant les Nos 631 et 633 rue Constance, dans le même carré que le précédent et y touchant, ainsi que les cottages Nos 635 et 637, et mesurant trente-six pieds de front sur la rue Constance, sur cent vingt pieds de profondeur, le tout plus ou moins.

Les améliorations consistent en deux cottages simples, en bois, deux chambres à coucher, salle à manger, office, cuisine, cabinet et servants. Le terrain mesure cinquante-neuf pieds, six pouces de façade rue Constance, sur cent cinquante-neuf pieds de profondeur—le tout plus ou moins.

Troisièmement.—Le cottage simple en bois, No 638 rue Constance, dans le même carré que les précédents, y attenant, et mesurant trente-six pieds de front sur la rue Constance, sur cent vingt pieds de profondeur, le tout plus ou moins.

Les améliorations consistent en une bâtisse et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district que le précédent, et borné par les rues Annonciation, Soraparu, Laurel et Toledano, et mesurant trente-six pieds de front sur la rue Annonciation, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un joli cottage simple, en bois, situé No 719 rue Annonciation dans l'îlot borné par les rues Laurel et Toledano et l'avenue Louisiana, et renfermant deux chambres, salon à manger, cuisine, cabinet et servants, etc.